

DEC172522DR20

Décision portant délégation de signature à M. Richard Faure pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL) ;

Vu la décision n° 171947INSHS du 12/07/2017 nommant Mme Fanny Meunier aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus et Langage (BCL) à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard Faure, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/09/17

La directrice d'unité
Fanny MEUNIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.